

## BERNACHE DU CANADA

**ESPECE INVASIVE**



La Bernache du Canada fait l'objet d'un plan national de maîtrise depuis 2012, dont les principaux objectifs sont d'empêcher toute nouvelle introduction dans le milieu naturel, de réduire d'au moins 20 % les effectifs avant reproduction dans chacun des départements où l'espèce est présente, d'éviter son installation dans les départements où elle n'est pas encore implantée. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont la chasse, la destruction des oiseaux en tant que nuisibles et la destruction au titre des espèces exogènes envahissantes.

Les techniques de régulation mises en œuvre comprennent la stérilisation des œufs, le tir (au fusil de chasse ou à la carabine) et la capture d'oiseaux vivants, par exemple pendant la mue (cages-pièges, filets, corral...). Entre 2012 et 2015, 8 800 individus au moins auraient ainsi été prélevés ou détruits sur l'ensemble du territoire national et plusieurs centaines de pontes ont été stérilisées.

Concernant les milieux urbains, l'ONCFS a édité une brochure destinée à informer sur les moyens permettant de réduire les nuisances engendrées par la Bernache du Canada.



**Le Derv Photographie**  
@ledervphotographie · Photographe



**Espèce présente sur les lots de l'AAPPMA de Chamarande 04-2023**

Participer Depuis mai 2018, il est désormais possible de participer à l'inventaire des espèces de sa commune en **transmettant ses observations aux experts**. Il suffit de quelques clics pour partager ses observations : prenez une ou plusieurs photos de l'espèce que vous souhaitez identifier et transmettez sur le site <https://inpn.mnhn.fr/informations/inpn-especes> ou en téléchargeant l'application INPN espèces